

Conseil municipal du 14 décembre 2024

Laurent LACOURT fait l'appel.

Présents : Pierre-Gaël BESSIERE, Etienne DE PINS, Mickael HIEST, Laurent LACOURT, Clémence LAPUELLE, Eva MASSOL, Sylvain MAURY, Lucile MONDON, Anthony TAUPIN.

Excusés : Magali BARTHES, Gilles BELOU, Olivier BIGARAN, Richard FEYER, Ludivine TESTE (pouvoir Sylvain MAURY).

Absent : Fabian GIZA

(9 présents – 1 procuration : 10 votes)

Laurent LACOURT lit l'ordre du jour :

- 8-1-2024 Délibération relative à la décision modificative n°2 (budget) ;
- 8-2-2024 Délibération portant tarif de l'activité périscolaire "théâtre"
- 8-3-2024 Délibération portant tarif de l'activité périscolaire "éveil musical"

8-1-2024 Délibération relative à la décision modificative n°2 (budget)

Il manque 17853€ sur la ligne budgétaire des salaires des agents contractuels de la commune.

Cette ligne n'est pas fongible avec les autres lignes budgétaires.

Aussi il est nécessaire de faire une bascule de chapitre :

- du chapitre 65 Autres charges de gestion courante
- vers le chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés,
- pour un montant de 18000€.

Il y a plus de dépenses de personnel en année pleine sur le périmètre de la cuisine autonome notamment (la cuisinière et l'agente de restauration) mais aussi plus de recettes car le nombre de repas par jour a augmenté.

Pour rappel, en cas d'absence des agents, l'assureur de la mairie nous rembourse, mais dans un délai de 2 mois.

8-2-2024 Délibération portant tarif de l'activité périscolaire "théâtre"

8-3-2024 Délibération portant tarif de l'activité périscolaire "éveil musical"

2 groupes de théâtre, avec 25 enfants. Le coût de l'activité est de 3500€.

1 groupe d'éveil musical avec 22 enfants. Le coût de l'activité est de 1150€

L'ACPE verse 500€, la mairie prend en charge également 500€.

Vote 8-2-2024 : unanimité (10 votes)

Vote 8-3-2024 : unanimité (10 votes)